

Présentation du « Stage de découverte professionnelle » Élèves de 2^{nde}

Dans le cadre de leur scolarité au **Collège International Marie de France** de Montréal, les élèves des classes de 2^{nde} (secondaire 5) doivent effectuer un stage en entreprise.

Ce stage, d'une durée de trois jours, se déroule du **mercredi 20 février au vendredi 22 février 2019**. Il constitue, pour le stagiaire, un moment privilégié pour observer ou renforcer sa connaissance du monde du travail et de l'entreprise (entreprise, association, administration, etc...) mais aussi pour découvrir les différents métiers et les postes qui s'y rattachent. Ces stages ont une vocation pédagogique, et se doivent d'être en lien avec le parcours d'orientation et le projet professionnel du stagiaire.

Ces jours de découverte professionnelle sont régis par une convention de stage composée de 9 articles qui lient la structure d'accueil, l'établissement scolaire et l'élève stagiaire (et son responsable légal). Elle détaille les modalités pratiques de fonctionnement ainsi que les règles inhérentes au statut de l'élève durant cette période (devoirs, assurance, respect des règles) et sera signée par les trois parties en amont du début du stage.

Les horaires de travail sont prédéfinis et précisés au sein de cette convention et les élèves sous statut scolaire ne peuvent prétendre à aucune rémunération de la part de l'entreprise.

Les stagiaires sont également soumis aux règles de fonctionnement en vigueur dans l'entreprise. Tout manquement sera donc signalé au responsable légal et à l'établissement scolaire et pourra entraîner, le cas échéant, la rupture du stage.

Sous le contrôle permanent du tuteur durant cette période, des activités relatives à des situations de travail authentiques peuvent être proposées au stagiaire. Ces activités ne doivent, en aucun cas, le conduire à occuper un poste de travail en autonomie, ni à utiliser des machines ou à effectuer des travaux réputés dangereux.

A l'issue du stage, les élèves rédigeront un rapport manuscrit puis passeront une soutenance devant un jury de professeurs. Un retour sur expérience sera également organisé au sein du collège entre les élèves dans le but de faire connaître les entreprises et les métiers rencontrés.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous pourrez porter à la candidature de nos élèves, à l'accueil éventuel que vous pourrez leur réserver et à la possibilité de leur faire bénéficier de votre expérience professionnelle durant leur cursus scolaire où la question de l'orientation prend toute sa dimension dans la formation des élèves.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

